

N° 1140 - JULI 2018

CENTRE RÉCRÉATIF ET DE LOISIRS DE VIROINVAL

Tu as entre 3 et 12 ans et tu ne sais pas quoi faire
du 23 juillet au 10 août ?

Alors viens t'amuser avec nous au Centre récréatif et de loisirs.
Une multitude d'activités te seront proposées par des animateurs
brevetés durant ces trois semaines !

Du 23 au 27 juillet :

Pour les 3 - 5 ans : « Découverte des couleurs : viens créer tes couleurs »

Pour les 6 - 12 ans : « Les petits chimistes (réalisation de slime, ...) »

Du 30 au 03 août :

Pour les 3 - 8 ans : « Les artistes en herbe : voyage dans les arts »

Pour les 9 - 12 ans : « Qu'est-ce que tu veux faire plus tard ? Découverte
des métiers »

Du 06 au 10 août :

Pour les 3 - 5 ans : « Voyage autour du monde »

Pour les 6 - 12 ans : « Mystère à Oignies : Sherlock Holmes enquête »
animation en anglais (demi-journée) avec Bouillons de cultures pour
les enfants de 6-8 ans. **Avec une visite du Domaine Provincial de
Chevetogne le 10 août 2018.**

Un transport sera organisé dans tous les villages de la Commune.

Prix : 25€/semaine

Prévoir son pique-nique et ses boissons pour la journée

Inscriptions auprès de la coordinatrice, Vanessa Marotte, 060/31.00.29
ou vanessa.marotte@viroinval.be.

Le centre est reconnu centre de vacances par l'ONE.

Possibilité de réduction fiscale et de remboursement partiel de votre
mutualité.



N'OUBLIEZ PAS DE DÉCLARER VOTRE REMORQUE OU DE LA RÉVOQUER

**Je suis un particulier et je viens d'acquérir une remorque, quelles sont
mes obligations en matière de taxe de circulation ?**

Obtenir l'information sur la masse maximale autorisée (MMA) de votre
remorque (sur la plaquette d'identification).

si $MMA \leq 750 \text{ kg}$: vous devez déclarer votre remorque (formulaire de
déclaration en ligne ou à nos différents guichets). La remorque ne doit
pas être inscrite à la DIV. Une réplique de la plaque d'immatriculation du
véhicule tractant doit toutefois être apposée à l'arrière. Le numéro de
plaque de votre véhicule n'est pas associé à votre remorque. De ce fait,
il vous est loisible de l'utiliser avec divers véhicules tant que la réplique
de la plaque d'immatriculation du véhicule tractant est apposée sur la
remorque et que le signe distinctif fiscal prouvant le paiement de la taxe
est à bord du véhicule.

si $751 \text{ kg} \leq MMA \leq 3.500 \text{ kg}$: Elle doit faire l'objet d'une immatriculation
propre auprès de la DIV qui transmettra les informations à la Direction
Générale Opérationnelle de la Fiscalité. Vous recevrez alors une invita-
tion à payer la taxe de circulation.

• J'ai déclaré ma remorque il y a plusieurs semaines et je n'ai toujours
pas reçu l'invitation à payer la taxe. Est-ce normal ?

• J'ai payé la taxe de ma remorque il y a plusieurs semaines et je n'ai
toujours pas reçu le signe distinctif fiscal. Est-ce normal ?

Non, prenez contact avec nos services au 081/330.001

• Je ne possède plus mon signe distinctif fiscal (SDF). Celui-ci a été per-
du/volé/détruit. Comment puis-je obtenir un duplicata ?

Adresser une demande écrite de duplicata à l'adresse de contact.

• J'ai une remorque dans mon garage que je n'utilise plus. Dois-je conti-
nuer à payer la taxe ?

$750 \text{ kg} < MMA \leq 3.500 \text{ kg}$: Il faut radier la plaque pour ne plus être
redevable de la taxe de circulation.

$MMA \leq 750 \text{ kg}$ ou $> 3.500 \text{ kg}$: Pour ne plus être redevable de la taxe de
circulation, il ne faut plus utiliser la remorque sur la voie publique, faire
une déclaration de mise hors d'usage et renvoyer le signe distinctif fiscal.

• J'ai revendu ma petite remorque ($MMA \leq 750 \text{ kg}$). Que dois-je faire pour
ne plus payer la taxe de circulation ?

Révoquer votre déclaration via le formulaire prévu à cet effet. Il suffit
juste de remplir le champ « date de mise hors d'usage ». Vous devez
également nous retourner le signe distinctif fiscal associé à la remorque.
Contact et envoi des déclarations/dossiers signés :

DG Fiscalité - Direction de l'Etablissement de la Fiscalité des véhicules
Avenue Gouverneur Bovesse, 29 - 5100 Jambes - fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be

ENGAGEMENT D'UN(E) OUVRIER(E) APE TEMPS PLEIN AU SERVICE GARAGE ET CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT

La Commune de Viroinval recrute un (e) ouvrier (ère) APE temps plein
au service garage.

Entrée en fonction dans le courant du 4ème trimestre 2018.

Contrat de travail à durée déterminée en vue d'un CDI.

Toutes les informations sur le site internet www.viroinval.be et sur la
page Facebook «Viroinval Infos»,
060/31.00.21 - morine.colin@viroinval.be

TRANSPORT À LA DEMANDE À VIROINVAL

En 2018, il est toujours possible de vous déplacer dans tout Viroinval et
en dehors des horaires de bus existants. Il est aussi loisible de rejoindre
les gares de Couvin et Mariembourg au départ de tout arrêt de bus de
Viroinval. Le véhicule avec chauffeur mis à disposition de l'utilisateur flexi-
tec c'est : soit la camionnette du CPAS, soit le véhicule d'un bénévole
du service Mobilesem. Le prix du déplacement est celui d'un ticket de
bus : 2€ ou 3€ suivant la longueur du trajet .

**La demande de déplacement doit se faire à l'avance en téléphonant
au 0800/15230 (centrale d'appel de Mobilesem).**

Aucune autre condition n'est requise pour ce type de transport à la
demande.

Cette solution flexible de transport à la demande est ouverte à tous

**Des renseignements plus précis peuvent être obtenus à Mobilesem :
0800/15230 ou au Point d'Info Mobilité, à l'accueil de l'Administra-
tion Communale de Viroinval : 060/31.00.10**

AGENDA

Le Mesnil: Les 06,07 et 08 juillet 2018 - Grande fête d'été (barbecue,
pétanque, château gonflable, messe commémorative, expo, soirée dan-
sante) - Infos et réservations: [FOSY Cynthia - CFLMesnil@gmail.com](mailto:FOSY.Cynthia@CFLMesnil@gmail.com)